



mairie@velanne.fr

Informations cantine-garderie école Rose Valland-Velanne

ILS SONT À
VOTRE ÉCOUTE

CANTINE ET
GARDERIE

LA MAIRIE

Roseline LAFFAY :
07-83-39-67-68
04-76-07-52-71
Fabrice CLAPERON
(et centre de loisirs)
06-71-59-04-01

Numéro ÉCOLE :
04-76-07-60-90

Marlène GIRARDI
Secrétaire de mairie
04 76 07 61 15
Nathalie Givois
Adjointe en charge de l'école
06-10-67-36-46

LA CANTINE

COMBIEN ÇA COÛTE?
3 euros le repas

**COMMENT ET OÙ PAYER ?
UNIQUEMENT EN MAIRIE**
Une facture vous est envoyée à la fin du mois.
Règlement par chèque: le déposer dans la **boîte aux lettres de la mairie** à l'ordre du trésor public.
Règlement en espèces: le déposer au secrétariat aux heures d'ouverture.
(mardi : 9h-12h/ vendredi 14h-18h)

ATTENTION : régler la facture en fin de mois dès sa réception et au plus tard à la date indiquée sur la facture. Si retard, régler directement auprès de la trésorerie de Voiron après rappel émis par celle-ci.

COMMENT S'INSCRIRE ?
Rendre la feuille des inscriptions par période à Roseline ou la déposer dans la boîte aux lettres située en face de l'école libellée « cantine »
Modification possible (rajout ou annulation) **la veille avant 9h et le vendredi avant 9h pour le repas du lundi** par téléphone.

LA GARDERIE

QUAND A LIEU LA GARDERIE ?

lundi, mardi, jeudi,
vendredi de 7h à
8h20 le matin et de
16h30 à 18h le soir.

COMMENT S'INSCRIRE?

Inscrire l'enfant
directement à l'école
auprès de **Roseline
Laffay** en achetant un
« forfait d'heures » de
garderie.

COMBIEN ÇA COÛTE?

Le tarif de chaque plage
horaire est fixé à 2 € soit :

- 5 gardes : planche de 10 €
- 10 gardes : planches de 20 €
- 15 gardes : planche de 30 €
- 20 gardes : planche de 40 €

Payer directement à Roseline
par chèque à l'ordre du trésor
public
ou
en espèces

un reçu peut être demandé

LE CENTRE DE LOISIRS

Mercredi:
Garderie de 8h à 9h
Centre de loisirs de 9h à
18h30

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS ?

SUR LE SITE DE LA
MAIRIE

www.velanne.fr

SUR LE PANNEAU
D'AFFICHAGE DESTINÉ
A L'ÉCOLE
A DROITE DU
PORTAIL

Informations diverses et
menus de cantine

SUR LE
REGLEMENT
INTERIEUR
DONNÉ EN DÉBUT
D'ANNÉE

AU MARDI 1ER SEPTEMBRE, EN PLEINE FORME !

Nathalie Givois adjointe en charge de l'école